



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-031 : ÎLOT DE FRAICHEUR RUE DU GRAND MARCHÉ : ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE GRÉ À GRÉ :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation des entreprises est intervenue du 7 janvier au 10 février 2025 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot de fraîcheur rue du Grand Marché,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'après une analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offre de la ville de Clamecy, réunie le mercredi 19 février 2025, a rendu un avis favorable au classement proposé par l'analyse en interne.

Il est donc proposé d'attribuer le marché de Maitrise d'œuvre comme suit :

- Maitrise d'œuvre Ilot de fraîcheur rue du Grand Marché :

Entreprise **Julie Colin en co-traitance avec Audic pour un montant HT de 14 000 euros**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'îlot de fraîcheur rue du Grand Marché à l'entreprise Julie Colin en co-traitance avec Audic pour un montant de 14 000 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire